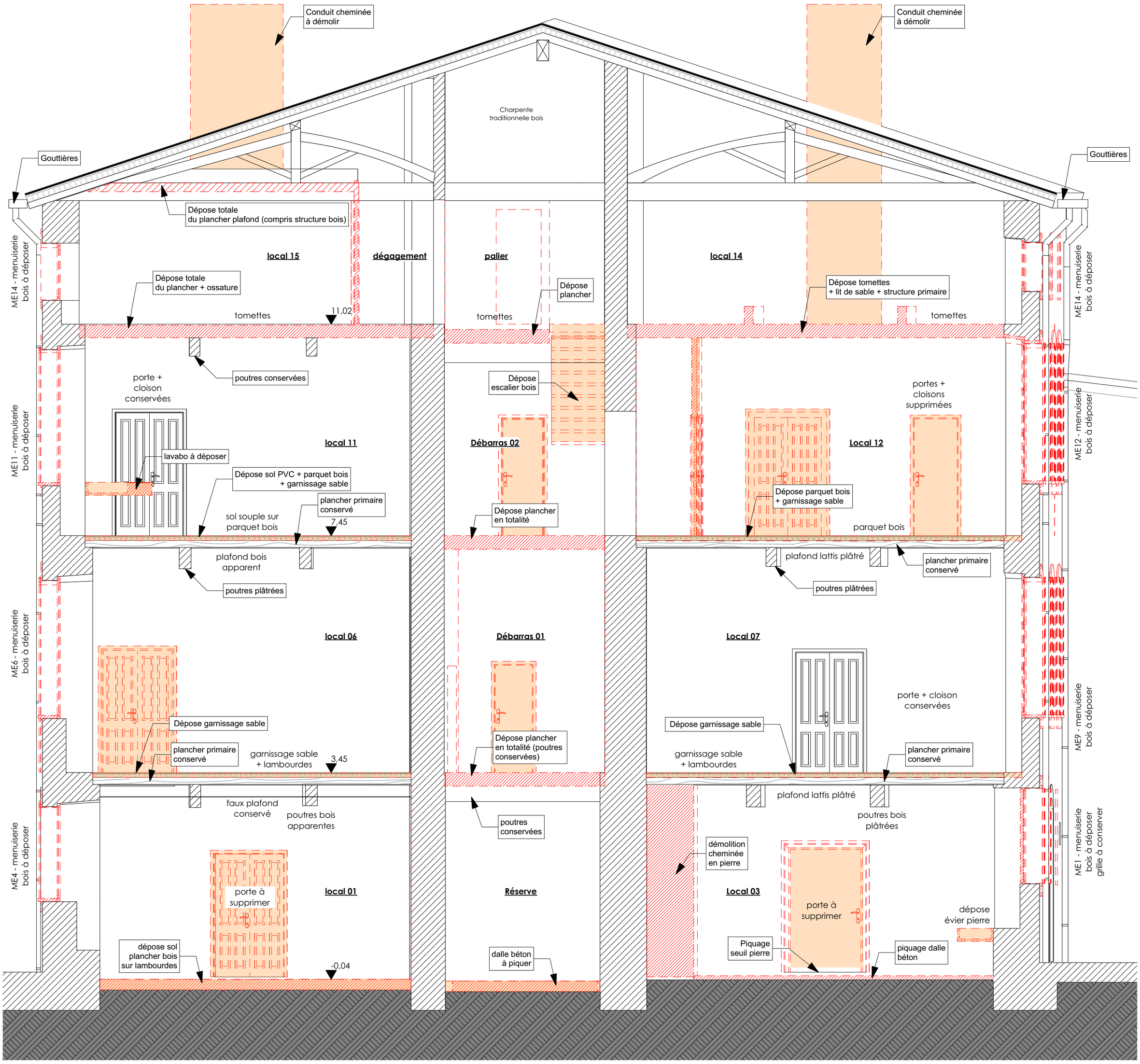

DEMOLITION — Coupe BB — 1:50

Nota :
- Les éléments en **rouge / orange** sont à démolir
- Prévoir sondages ponctuels des poutres et murs en accord avec le Maître d'Oeuvre (cf. CCTP)

- L'ensemble des volets bois et grilles sont à maintenir ainsi que les portes d'accès au bâtiment
- L'escalier central intérieur est conservé, l'Entreprise est tenue de prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger l'ouvrage pendant toute la durée des travaux de démolitions
- L'ensemble des trémies créées par démolitions des planchers existants aux niveaux R+1, R+2 et Combles sera minutieusement protégé par un dispositif de sécurité type barrières ou tout autres palissades de protection, balisages et panneaux de signalisation afin d'éviter toutes chutes ou autres incidents divers.
- L'entreprise est tenue de mettre en place ce dispositif de sécurité au fur et à mesure de l'avancement des travaux de démolitions.
**** L'équipe de Maîtrise d'oeuvre se réserve le droit de modifier les présents plans en phase chantier.***

Les présents plans sont exclusivement destinés à la Consultation des Entreprises phase DCE. Ils ne sont pas des plans d'exécution et ne peuvent donc en aucun cas être directement utilisés pour réaliser les travaux

Ouvrage :	Maître d'ouvrage:	Maître d'œuvre :	
MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE MULTI-SITES DE L'ARIZE 233 Grande Rue - 09290 MAS D'AZIL	COMMUNAUTE DES COMMUNES ARIZE-LEZE Route de Foix - 09130 LE FOSSAT	**Christelle Roussel / Elsa Calvet** **Architectes DPLG**	**DCE : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

N° de plan:	Titre:	Echelle :	Format :	N° de projet :	Contact :	N° de contact :	Email :
PCG-15	DEMOLITION - Coupe BB	1:50 22/05/2019	A2		Christelle Roussel Elsa Calvet	06 23 01 75 30 06 88 67 52 67	christelle-roussel.architecte@sfr.fr contact@ec-architecte.com